

APEPV 13 rue du Poirier au large 78870 Bailly plaineversailles@free.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 NOVEMBRE 2009

Motion concernant les installations d'éoliennes

Considérant que les études concernant les effets perturbant des éoliennes, dans leur conception actuelle, sur la santé des humains et des animaux et sur la transmission des ondes électromagnétiques ne sont pas connues.

Considérant que la rentabilité de la production d'électricité par les éoliennes, dans leur conception actuelle, est très mauvaise,

Considérant que l'impact des éoliennes, dans leur conception actuelle, sur les paysages porte atteinte au patrimoine culturel,

Considérant que les projets d'implantation ne sont pas soumis à consultation et concertation préalable des habitants,

Considérant que les implantations d'éoliennes n'emportent pas l'adhésion de la population,

Considérant que plusieurs municipalités de la Plaine de Versailles, en particulier celles de Crespières, Feucherolles et Orgeval dans une déclaration conjointe, refusent l'implantation d'éoliennes,

Les membres de l'APEPV demandent :

Que tous les projets d'implantations d'éoliennes soient portés à la connaissance des habitants.

Que toutes les études concernant les impacts des éoliennes soient portées à la connaissance des habitants,

Que toutes les communes de la Plaine de Versailles dans ses contours de Zone Naturelle d'Equilibre, s'engagent à inscrire dans leurs PLU l'interdiction d'implantation d'éoliennes.

.